



Tout faire pour bénéficier d'un titre de séjour

Par **fleur de jasmin**, le **18/01/2010** à **13:32**

Bonjour,rrnrJ'ai été victime d'un mariage frauduleux à but migratoire. J'ai obtenu le divorce à ses torts exclusifs mentionnant que je lui reprochais de m'avoir épousé pour les papiers et qu'il avait certainement profité de mon état de faiblesse pour m'inciter à contracter mariage. Il a été condamné à me verser 1500 e de dommages et 1000 € (code 700).rrnrj'ai réussi à le faire assigner d'une obligation à quitter le territoire par la préfecture de xxx, notification du 12.08.08. Il a redemandé un titre de séjour pour étranger malade à la préfecture de titre refusé et inscription sur le fichier FPR. J'apprends par la PAF qu'il bénéficie d'une carte de séjour valable jusqu'en octobre 2010.rrnrJe contacte cette préfecture qui me dit, s'il est marié il a droit à un titre de séjour. Si vous n'êtes pas contente, écrivez au préfet. En effet ce Monsieur est remarié, il a utilisé toutes les procédures pour se faire régulariser.rrnrIl se présente à la préfecture de xxx sous OQTF, sans problème.rrnrIl se représente à la préfecture de xxx, expulsé, inscrit sur le fichier FPR sans problème.rrnrLe service de l'immigration me renvoie vers la préfecture, ce sont les préfets qui décident. Je faisais partie des victimes reçues le 18 novembre dernier par Mr BESSON.rrnrCe monsieur a utilisé toutes les pocédures pour rester sur le territoire français et nos administrations ne se posent pas de question.rrnrVoilà la nouvelle politique de notre gouvernement qui se déchargent sur les autres ministères. Quand on parle de 27000 reconduites à la frontières, ils parlent des personnes de l'Est qui sont reconduits mais qui reviennent quelques jours plus tard.rrnrJe suis anéantie, j'ai enmené une personne sur le territoire français, j'ai reconnu mon erreur, personne qui ne règle pas ses dettes, à la charge de notre pays.rrnrQuel recours je peux engager à sa poursuite, cordialement.

Par **poker75**, le **23/01/2010** à **01:15**

Bonsoir,rnrnrnVotre témoignage m'a beaucoup touchée.rnrnJe me permets de vous écrire car je traverse une situation un peu similaire de la

Par **poker75**, le **23/01/2010** à **01:28**

vous sauf que je ne peux pas prouver qu'il y a eu un mariage frauduleux car nous avons eu un enfant qui n'a pas encore 1 an.rnrnJ'ai demandé le divorce mais il refuse, donc la procédure suit son cours.rnIl a demandé un titre de séjour en qualité de parent d'enfant français, je sais qu'il n'est pas régularisé car je m'y oppose et il lui manque le certificat de nationalité française de l'enfant document que je ne lui fournirai jamais.rnj'ai écrit plusieurs fois en courrier AR auprès de la préfecture et ai été les voir; mon avocat me dit que pour lui la régularisation c'est 50/50.rnrnDe plus, j'ai porté plainte contre mon ex-conjoint pour violence verbales et menace de mort mais n'ayant pas assez de preuve, ma plainte a été classée sans suite.rnrnEnfin, la liste est longue et les démarches sont compliquées, il y a de quoi s'arracher les cheveux.rnrnTout cela pour vous dire que l'administration est faible et que si votre ex-mari est à présent remarié légalement, quoi faire de plus? c'est malheureusement ainsi!!rnrnBon courage

Par **Ambre**, le **23/01/2010** à **23:41**

fleur de jasminrnrnjustement ce re mariage n'arrange pas tes affaires je le crains

Par **shanka**, le **26/01/2010** à **11:16**

bonjourrnrnc'est avec émotion que je lis votre histoire, surtout que je vis la même, j'ai moi aussi fait cette erreur de mariage frauduleux à but migratoire et je n'ai rien vu venir, le résultat j'ai été battu je suis moi aussi en procédure de divorce ce M. lui a été expulsé du domicile conjugal en janvier dernier, passe en correctionnelle en septembre 2009 condamné à 6 mois avec sursis et 1500 de dommage plus 500 € pour la partie civile et bien sûr comme vous il se promène librement sans papier .rnTout comme vous j'ai écrit au préfet, à la préfecture, y compris à la PAF qui m'a appelé vers le 7/01/2010 pour me demander des photos.rnRien n'est fait pour son expulsion le divorce n'est pas prononcé et je l'ai croisé avec une femme qui n'est pas celle avec qui il s'est installé le jour de son expulsion qui je crois attends un enfant!!!!!!!!!!!!rnrnComme vous le disiez les chiffres de 27000 expulsions je ne sais réellement pas comment il font, car M. lors de sa condamnation en septembre était déjà sans papier le procureur était au courant lors de sa remise de peine il lui a dit de payer les dommages et intérêts dans les deux mois en ajoutant si vous êtes toujours en France, pourquoi ne pas lui mettre 1 mois ferme et là il était facile de le renvoyer, que là il se pavane librement.rnBien sûr pour les dommages je ne me fais aucune illusion, il n'est plus solvable sans papier sans travail déclaré je suppose!! .rnbon courage soyons fortes